

N/REF : 20/03/2026 16H30 C:000017 I:02390

V/Email reçu le Vendredi 20/03/2026 a 16H30

**SDC 3 RUE ADMYRAULT
PICHET IMMO SERVICES
20-24 AV. DE CANTERANNE
33608 PESSAC**

IMMEUBLE : 3 ADMYRAULT
3 RUE ADMYRAULT
17000 LA ROCHELLE

Sainte-Soulle, le 24 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 3 RUE ADMYRAULT LA ROCHELLE - LOC M D AVEZAC 0762537063
GESTIONNAIRE PICHET RAGOT 0616803547

MOTIF : INTERVENTION EN URGENCE POUR DEGRIPPAGE DE VANNE D'ARRET ET REPARATION
DE FUITE SUR TUYAU D'ARRIVEE WC

Donneur d'ordre : Mme D. RAGOT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 20/03/2026
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT AU 3EME ETAGE (PROP-DECRESSAT)
PRESENCE D'UN SERRURIER SUR SITE ET DE M. DAVEZAC (OCCUPANT 1ER ETAGE)
LOCALISATION DE LA FUITE SUR LE TUYAU D'ALIMENTATION EFS CUIVRE DU WC
TENTATIVE DE MANOEUVRAGE DE LA VANNE D'ARRET DU LOGEMENT POUR STOPPER
LA FUITE CAUSANT LES DEGATS DANS LES LOGEMENTS EN DESSOUS
CONSTAT : VANNE D'ARRET HORS SERVICE
COUPURE D'EAU GENERALE
VIDANGE DE LA COLONNE D'ALIMENTATION
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA TETE DE POTENCE DE LA VANNE COMPTEUR
REMISE EN EAU GENERALE
FERMETURE DE LA VANNE D'ARRET COMPTEUR DU LOGEMENT SINISTRANT

OBSERVATIONS : AD LCOMPTER Email envoyé le 23/03/26 a 09H46 Mme D. RAGOT

SUITE AU CONSTAT DE NOTRE PERSONNEL DU 20/03, PREVOIR LA REPARATION DU
TUYAU D'ALIMENTATION EFS DU SANITAIRE DANS LE LOGEMENT DE M.DECRESSAT
AU 3EME ETAGE DROITE. (PROBLEME PRIVATIF)

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,00	29,00
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 20/03	2	67,00	134,00
2,00	Sup.H.50%-Ouv.Qual +17h/20h-Sa 7h12h	2	33,50	67,00

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	41,00	41,00
1,00	Tete de potence 20/27	2	19,09	19,09
TOTAL H.T.				290,09
T.V.A. a 10,00%				29,00
TOTAL T.T.C.En EURO				319,09

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN